

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1381

17 juillet 2009

SOMMAIRE

1798 European Loan S.A.	66260	Kristall Real Estate S.A.	66247
Actalis S.à.r.l.	66243	La Voglia Matta S.à r.l.	66244
Amelia S.A.	66246	Lekso Financial S.A.	66250
Arosa Participations S.A.	66288	Liberty Overseas S.A.	66251
Bois et Forêts d'Europe S.à r.l.	66248	Luxautec	66242
Brinkwell Investments S.A.	66286	Lux Football Management S.A.	66247
Brinkwell Investments S.A.	66244	LVMFD S.à r.l.	66245
Chili Participations S.A.	66246	LX Priv	66250
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	66247	Monterey Services S.A.	66284
Compar Invest S.A.	66251	Musgrave Luxembourg S. à r.l.	66246
Corpogest Development S.à r.l.	66244	New Caledonia Investments S.A.	66246
CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.	66242	Oldenburg Group S.à r.l.	66252
Cottonita Investments S.A.	66273	Omega Lux Invest s.à r.l.	66245
Dalby Industries Holding S.A.	66250	Priwotag S.A.	66285
Daltrey Investments S.A.	66288	Raya S.A.	66259
Devoteam Guidance S.A.	66269	Redevco Industrial Düsseldorf S.A.	66273
E.A. Distribution S.à r.l.	66245	Saint-Antoine S.A.	66245
Euroco S.A.	66243	Schooner Investment	66244
Fairmark S.A.	66287	Simatex Sàrl	66248
Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A.	66245	Siv-Holding	66259
Financière Morgane S.A.	66249	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H.	66242
First Investments S.A.	66243	SORECO Luxembourg S.à r.l.	66249
Gemico, s.à r.l.	66248	Staco International SA	66244
Glass Center S.A.	66249	Stemper S.A.	66275
Guidance S.A.	66269	Thomson Reuters Finance S.A.	66242
Hayem S.A.	66243	Thunderbird N S.à r.l.	66286
Icare Promotions Luxembourg S.à.r.l.	66243	Tradeone S.A.	66288
Ikano Retail Properties S.A.	66270	Vitrerie Stemper S.A.	66275
Immo Dalari s. à r.l.	66248	Vlad Investissements S.A.	66247
Intertrust Corporate Services S.A.	66284	WP FlexPack Holdings	66278
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.	66281	WP International I S.à r.l.	66271
Kenson S.A.	66242	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ...	66288
		WP XI Investments S.à r.l.	66275

Kenson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082035/9.

(090097984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 111.358.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009082034/11.

(090097988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE CREDIT S.A.H.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009082136/12.

(090097411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON REUTERS FINANCE S.A.

Référence de publication: 2009082033/10.

(090097990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Luxautec, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 9, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 117.819.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009082025/12.

(090098012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Icare Promotions Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082629/9.

(090097809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Hayem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082754/9.

(090097818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Euroco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082761/9.

(090097815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

First Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082750/9.

(090097823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Actalis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.969.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenu au siège de la Société en date du 15 juin 2009

L'associé est présent.

La gérante a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, Route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

signé en nom de ACTALIS S.A.R.L.

Mme LECOMTE Fanny

Gérante Unique

Référence de publication: 2009082778/18.

(090097516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.671.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082706/9.

(090097321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Staco International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 84.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082652/9.

(090097797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

La Voglia Matta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 42, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 117.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082648/9.

(090097804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Corpogest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082654/9.

(090097795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Schooner Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

Société anonyme holding constituée originellement sous la dénomination de "CLIPPER INVESTMENT S.A.", suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 290 du 2 juillet 1992. Sa dénomination a été changée en "SCHOONER INVESTMENT S.A." suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 37 du 26 janvier 1993.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 JUIL. 2009.

SCHOONER INVESTMENT

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009082812/18.

(090097846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

E.A. Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082655/9.

(090097792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Saint-Antoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4015 Esch-sur-Alzette, 1C, rue Saint Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 119.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082659/9.

(090097789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082662/9.

(090097787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

LVMFD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.
R.C.S. Luxembourg B 117.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082675/9.

(090097780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Omega Lux Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.092.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenu au siège de la Société en date du 15 juin 2009

Les associés sont présents.

Les gérants ont pris la décision suivante:

Les associés décident:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, Route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée, signé en nom de OMEGA LUX INVEST S.A.R.L.

Mme VAN GENECHTEN Marlène / M. CRAPS Hugo
Gérante Technique / Gérant Administratif

Référence de publication: 2009082833/18.

(090097539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Amelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 68.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082677/9.

(090097834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Chili Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 74.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081180/10.

(090096860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

New Caledonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.401.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

New Caledonia Investments S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081386/13.

(090097054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Musgrave Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.246.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société Musgrave Luxembourg S.à r.l., lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2009, que la liquidation volontaire de la société Musgrave Luxembourg S.à r.l. a été clôturée.

- 1- L'associé unique a accepté le rapport du commissaire de la liquidation,
- 2- L'associé unique a donné pleine et entière décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3- L'associé unique a décidé de garder l'ensemble des documents relatifs à la société Musgrave Luxembourg S.à r.l. dans les bureaux de la société Fideos S.A., société anonyme ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B114.678.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Musgrave Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009081440/22.

(090096770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Kristall Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081181/10.

(090096861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Vlad Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081177/10.

(090096853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lux Football Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.701.

Lettre de dénonciation de votre siège social.

Par la présente je vous informe de la résiliation et dénonciation à effet immédiat du siège social de votre société LUX FOOTBALL MANAGEMENT S.A.

s. Sidney Ferreira De Lima.

Référence de publication: 2009081366/10.

(090096820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 4 juin 2009

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Hans Åke Magnus FRISTEDT, administrateur et administrateur-délégué
demeurant au Luxembourg à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg
Andrew Robert DRINKWATER, administrateur
demeurant au Luxembourg à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg
Anna Katarina SÖDERLUND, administrateur
demeurant au Luxembourg à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Réviser d'entreprises

KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Compagnie des Mines et Métaux SA.

Andrew Drinkwater

Administrateur

Référence de publication: 2009082405/24.

(090097765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Immo Dalari s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 9C, Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 109.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081517/10.

(090096566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Simatex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081522/10.

(090096572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Bois et Forêts d'Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 216, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081524/10.

(090096577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Gemico, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 117.096.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 juin 2009, numéro 2009/1094 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 10 juin 2009, relation: CAP/2009/1869 de la société à responsabilité limitée "GEMICO, s.à r.l.", avec siège social à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 117.096, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1557 du 16 août 2006, ce qui suit:

- les sociétés associées ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 9 juin 2009,
- la société dissoute n'a plus d'activités,
- les seules associées ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elles assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société dissoute à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

Bascharage, le 25 juin 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009080245/236/24.

(090095201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Financière Morgane S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.120.

Par la présente, nous vous prions de noter que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet à ce jour.
Nous vous prions également de noter que la convention de domiciliation conclue entre votre société et Wilson Associates est également dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 Juin 2009.

Wilson Associates

Signature

Référence de publication: 2009081369/12.

(090097311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

SORECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 100.766.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2008, au siège de la société:

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission du Gérant Monsieur Patrice ORARD avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau gérant:

- Michel BERTRAND, né le 21 juillet 1949 à LE KRAM (Tunisie), demeurant à 15 chemin de l'Indiennerie F-69450 SAINT CYR AU MONT D'OR

Qui accepte et reprend le mandat du gérant démissionnaire, Patrice ORARD, pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009081512/21.

(090097216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Glass Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 29.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 16 juin 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Emile NENNO né le 20 septembre 1938 à Esch-sur-Alzette et Madame Lily NENNO-PICCINI née le 15 janvier 1939 à Esch-sur-Alzette, demeurant tous deux au 22, rue du Kiem à L-5337 Moutfort, Monsieur Patrick NENNO, né le 7 juin 1967 à Luxembourg, demeurant au 105, Cité Hierzesprong à L-3728 Rumelange et Monsieur Romain HUBERTY né le 17 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant au 20, rue des Fleurs à L-3314 Bergem, sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Marc FABER est venu à échéance et n'est pas reconduit. Il est remplacé par la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, qui est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GLASS CENTER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009081535/21.

(090096684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lekso Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.200.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

LEKSO FINANCIAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081388/12.

(090097069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

LX Priv, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 140.395.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques FRET, président directeur général, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, administrateur de sociétés, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
- Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF ABAX AUDIT, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

LX PRIV

Société anonyme

Dal Zotto

Référence de publication: 2009081547/21.

(090096755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Dalby Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.527.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Martin WENNER, avocat, demeurant professionnellement au 37, Bahnhofstrasse, Zürich, Président et administrateur-délégué.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081605/21.

(090096763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Compar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.714.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2009

1. La cooptation de M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. La cooptation de Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *COMPAR INVEST S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2009082733/24.

(090097810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Dans sa décision du 16 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 3, avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg avec effet au 16 juin 2009.

- de démissionner, avec effet au 16 juin 2009, les membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

Monsieur Stefano DE MEO né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Varese) en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur Salvatore DESIDERIO né le 29 octobre 1976 à Pompei en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur Vincent THILL né le 04 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- de nommer avec effet au 16 juin 2009, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

Monsieur Norbert SCHMITZ né le 12.05.1943 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 3, avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg;

SGA SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RC Luxembourg B-76.118), ayant comme représentant permanent Mme Sophie CHAMPENOIS née le 04.09.1971 à Uccle, Belgique, résidant professionnellement au 3, avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg;

FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (RC Luxembourg B-101.240), ayant comme représentant permanent Mr Dominique MOINIL né le 28.12.1959 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 3, avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 30.06.2011 à tenir en 2011.

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir FIDUCIAIRE MEVEA S.A.R.L. ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue de l'Eau, L-1449, avec effet au 16 juin 2009.

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, Monsieur Eric Herremans, né le 03.06.1941 à Bruges, Belgique, résidant professionnellement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2010 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTY OVERSEAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081447/38.

(090097164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Oldenburg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 146.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of June.

Before Me Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg) was held an extraordinary general meeting of members of Oldenburg Group S.A., a company incorporated under the laws of the Territory of the British Virgin Islands and having its registered office and main place of business P.O. Box 3149, Road Town, Pasea Estate, Tortola, British Virgin Island and registered into the Company Registrar under number 99667 (the "Company").

The meeting is opened at 01 p.m. under Mr. Gerhard Greidanus, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr. Jean Hoss, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Mr. Freddy Martell, director of Bolton Group International S.A., residing at 30, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland and Mr. Peter Sassoon, executive of Bolton Group Coordination B.V., Geneva, residing at 30, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland have been elected as the scrutineers.

All present and accepting their appointments.

The bureau being thus constituted the chairman notes the representation of the entire issued share capital of the Company and requests the notary to record the proceedings:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office and of the main place of business of the Company to Luxembourg, conversion of the Company into a S.à r.l. under Luxembourg law and adoption by the Company of the Luxembourg corporate nationality.
2. Valuation by the members and by the board of Managers of the Company of all assets and liabilities.
3. Conversion of the corporate capital from US\$ 10,000 to € 8,221 and capitalisation of the Company by contributing part of the shareholders' loan to the capital of the Company.
4. Restatement of the Articles of Association of the Company in compliance with Luxembourg Company law.
5. Authorisation to the board of Managers to prepare the balance sheet based on the evaluation of the assets and liabilities.

II. The attendance list establishes that all shares are represented; the list shall be signed by the members or their proxyholders, the bureau and the notary and will be annexed to the present deed registered therewith.

Powers of attorney given by represented members shall also be attached hereto.

III. The whole share capital being present the meeting declares that the shareholders have received full knowledge of the agenda before the opening of the meeting and that there was no need therefore to dispatch formal notices.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

V. Chairman recalls to the meeting that pursuant to the written resolutions of the sole director of the Company adopted at Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey on 27th May 2009 it was resolved: (i) to transfer the registered office and the main place of business of the Company to Luxembourg; (ii) to convert the Company from a company subject to the laws of British Virgin Islands to a company henceforth subject to Luxembourg law and (iii) to grant full authority to each of the Managers to do and sign all deeds to perfect the conversion and transfer of the Company.

This conversion and transfer of registered office abroad without a prior liquidation may be validly passed under the laws of this country to which it was subject. After deliberation the meeting passed at the unanimous vote the following resolutions.

First resolution

The meeting resolved to approve to the extent necessary

(i) the transfer of the registered office and main place of business of the Company from P.O. Box 3149 Road Town, Pasea Estate, Tortola, British Virgin Island, to 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(ii) the conversion of the Company to a Luxembourg S.à r.l. in continuation of its legal existence as the same corporate entity and without liquidation, and

(iii) the adoption by the Company of the Luxembourg corporate nationality.

Second resolution

The meeting resolved based on a Valuation Report presented by the Members and the board of Managers to value:

- the total net current assets of the Company at	10,512 €;
- the total liabilities of the Company at	141,728,327 €;
- the total net assets of the Company at	1,452,628 €.

Third resolution

It resolved to convert the currency in which the corporate capital is expressed from 10,000 US\$ represented by 10,000 shares in registered form with a par value of 1 US \$ to 8,221 Euros by applying to the existing capital the conversion rate between US\$ and € being 1 US\$ = 0.8221 € and to transfer from the shareholders' advances an amount of 1,431,779 Euros to the corporate capital so that the restated capital will be 1,440,000 € to be represented by 14,400 shares of 100 € par value.

The board of Managers is authorised in exchange of the present bearer certificates to make the appropriate entries into the register of members of the Company.

Fourth resolution

The Meeting further resolved to restate the Articles of Association in their entirety so that they should read from now on as follows:

Art. 1. The Company exists as a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the Company is "Oldenburg Group S.à r.l.".

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of Managers.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at one million four hundred and forty thousand Euro (€ 1,440,000) divided into fourteen thousand four hundred (14,400) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent of the Company's capital and a majority by head count, of the members.

Art. 8. The Company is managed by several Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time without being entitled to any severance payment.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound by the joint signature of any two of the Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the Managers or by the board of Managers.

Art. 9. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of Managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

Art. 18. For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

The net assets of the Company are valued accounting wise at one million four hundred fifty-two thousand six hundred and twenty-eight Euro (EUR 1,452,628). It is resolved to allocate one million four hundred thirty-one thousand seven hundred and seventy-nine Euro (EUR 1,431,779) to the share capital account.

All these shares contributed to the Company have been described and valued in a report of the board of Managers a copy of which shall be registered with this deed.

Consideration

Proof of the transfer of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting resolved to authorise the board of Managers to prepare the balance sheet based on the valuation of the assets and liabilities as determined by the meeting.

Special disposition

The current accounting year started on 1st January 2009 and shall terminate on 31st December 2009.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand Euro (€ 5,000) .

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.
2. The number of Managers is set at 3, acting as board of Managers.

Are elected as Managers for an undetermined period of time:

- Mr. Gerhard Greidanus, born on 26th August 1942 in Hilversum, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands.

- Mr. Freddy Martell, born on 7th July 1935 in Alexandria Egypt, director of Bolton Group International S.A., residing at 30, Rue du Rhône, 1204 Geneve, Switzerland.

- Mr. Jean Hoss, born on 2nd August 1937 in Luxembourg, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de Oldenburg Group S.A., une société constituée sous les lois de British Virgin Islands avec siège social et siège de son activité économique à P.O. Box 3149, Road Town, Pasea Estate, Tortola, British Virgin Island et inscrite au registre des sociétés sous le numéro 99667 (la "Société").

La séance est ouverte à treize heures sous la présidence de M. Gerhard Greidanus, président du conseil d'administration de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

M. Freddy Martell, administrateur de Bolton Group International S.A., demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse et M. Peter Sassoon, dirigeant de Bolton Group Coordination B.V., Genève, demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse ont été choisis comme scrutateurs.

Tous présents et acceptant leur nomination.

Le bureau ainsi constitué, le Président prend note que la totalité du capital social émis de la Société est représenté et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et du siège de l'activité économique de la Société au Luxembourg, transformation de la Société en S.à r.l. soumise aux lois luxembourgeoises et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.
2. Evaluation par les associés et par le Conseil de Gérance de la Société des actifs et des passifs de la Société.
3. Conversion du capital social de US\$ 10.000 en € 8.221 et capitalisation de la Société par contribution d'une part de l'avance actionnaire au capital de la Société.
4. Reformulation des statuts de la Société conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

5. Autorisation au Conseil de Gérance de préparer le bilan basé sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

II. La liste de présence établit que toutes les actions sont représentées; la liste de présence sera signée par les membres présents ou leurs mandataires, par le bureau et le notaire instrumentaire et sera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

La procuration donnée par les associés représentés sera également annexé au présent procès-verbal.

III. La totalité du capital social étant présent, l'assemblée reconnaît avoir eu, préalablement à l'ouverture de l'assemblée, connaissance entière de l'ordre du jour, de sorte qu'il n'y a pas besoin d'envoyer des convocations.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. Le Président rappelle que, conformément à une résolution écrite du seul administrateur de la Société adoptée le 27 mai 2009 à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, il a été décidé: (i) de transférer le siège social et le siège de l'activité économique de la Société au Luxembourg; (ii) de transformer la Société d'une société soumise aux lois des British Virgin Islands en une société soumise dorénavant au droit luxembourgeois et (iii) d'accorder l'autorisation à chaque Gérant de faire et de signer tous les actes nécessaires à la transformation et le transfert de la Société.

Cette transformation et ce transfert du siège social à l'étranger sans liquidation préalable peuvent être valablement décidés sous les lois du pays auxquelles la société était soumise. Après délibération, l'assemblée prend par vote unanime les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver

(i) le transfert du siège social et du siège de l'activité économique de la Société de P.O. Box 3149 Road Town, Patea Estate, Tortola, British Virgin Island, à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) la transformation de la Société en une S.à r.l. luxembourgeoise avec maintien de son existence légale comme la même personne morale et ceci sans liquidation, et

(iii) l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé, en se basant sur le rapport d'évaluation présenté par les membres et le Conseil de Gérance d'évaluer:

-- le total des actifs actuels de la Société à	10.512 €;
-- le total du passif de la Société à	141.728.327 €;
-- le total des actifs nets de la Société à	1.452.628 €;

Troisième résolution

Elle a décidé de convertir la devise dans laquelle le capital est exprimé de 10.000 US\$ représenté par 10.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1 US\$ en 8.221 euros en appliquant au capital existant le taux de conversion entre US\$ et € étant 1 US\$ = 0,8221 € et de transférer de l'avance actionnaire la somme de 1.431.779 euros au capital social de manière à ce que le nouveau capital sera de 1.440.000 euros devant être représenté par 14.400 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €.

Le Conseil de Gérance est autorisé de faire en échange des présents certificats au porteur les inscriptions appropriés dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé ensuite de reformuler les statuts dans leur entièreté qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La Société existe en tant que société à responsabilité limitée formée entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite. Elle sera régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. La dénomination de la Société est "Oldenburg Group S.à r.l."

Art. 2. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par prêts ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de

contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quarante mille euros (€ 1.440.000) divisé en quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et profits de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'accord d'une majorité d'au moins soixante-quinze pourcents du capital social de la société et d'une majorité par personne de ses associés.

Art. 8. La Société est administrée par plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à une indemnité de rupture.

Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés à la réunion du conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre des procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des documents dûment exécutés constituera la preuve de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis et signé dans les conditions prévues au paragraphe suivant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Gérants. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux des Gérants ou par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la société ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus que la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée

ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (y) une majorité par personne des associés (z) représentant au moins trois quart du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de la nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent (100) pourcents du capital social émis.

Art. 12. L'année fiscale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au 31 décembre, le Gérant ou le conseil de gérance établissent les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont alloués au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par les Gérants, duquel ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve constitué en vertu de la loi ou par les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée des associés. Les associés peuvent décider d'allouer n'importe quel montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légal.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui sont nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts. Les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur à Luxembourg.

Les actifs nets de la Société sont évalués à un million quatre cent cinquante-deux mille six cent vingt-huit euros (EUR 1.452.628). Il est décidé d'allouer un million quatre cent trente et un mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 1.431.779) au capital social.

Toutes ces parts sociales apportées à la Société ont été décrites et évaluées dans un rapport du Conseil de Gérance, dont copie sera enregistré avec le présent acte.

Considération

La preuve du transfert de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil de Gérance de préparer le bilan basé sur l'évaluation des actifs et passifs telle que déterminée par l'assemblée.

Disposition transitoire

L'année comptable en cours a commencé le 1^{er} janvier 2009 et se termine le 31 décembre 2009.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évalués à environ cinq mille euros (€ 5.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.
2. Le nombre des Gérants est fixé à 3, agissant comme Conseil de Gérance.

Sont nommés comme membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerhard Greidanus, né le 26 août 1942 à Hilversum, Président du conseil d'administration de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.
- Monsieur Freddy R. Martell, né le 7 juillet 1935 à Alexandrie Egypte, administrateur de Bolton Group International S.A., demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève.
- Maître Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, les comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: G. GREIDANUS, J. HOSS, F. MARTELL, P. SASSOON, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2009. Relation: GRE/2009/2348. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

The undersigned notary certifies that "Factor Foundation", a foundation under Liechtenstein law, with registered office in c/o Allgemeines Treuunternehmen, Aulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, public register FL 0001.091.333-0, is the sole associate of the Company "Oldenburg Group S.à r.l." with registered office at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, prenamed; the prenamed sole associate holds the fourteen thousand four hundred (14,400) shares of the Company.

Le notaire instrumentaire soussigné certifie que "Factor Foundation", une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à c/o Allgemeines Treuunternehmen, Aulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, registre public numéro FL 0001.091.333-0, est l'associée unique de la Société "Oldenburg Group S.à r.l." ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, prénommée; l'associée unique, prénommée, détient les quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales de la Société.

Signé: J. GLODEN

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 06 juillet 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009084419/213/393.

(090101018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Siv-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.483.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081245/12.

(090096338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Raya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.091.

Dans sa décision du 8 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 8 juin 2009.

- de résilier, avec effet au 8 juin 2009, le mandat des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

Monsieur Vincent THILL né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Monsieur Stefano DE MEO né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Monsieur Salvatore DESIDERIO né le 29 octobre 1976 à Pompéi en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

- de nommer avec effet au 08 juin 2009, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

Monsieur Mirko La Rocca né le 16 avril 1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

Monsieur Fabrizio Penso né le 3 septembre 1972 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg.

Monsieur Davide Murari né le 14 juin 1967 à Vérone en Italie, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 30.06.2010 à tenir en 2010.

- d'accepter la démission du commissaire aux comptes, Fiduciaire Mevea S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 4 rue de l'Eau L-1449, avec effet au 8 juin 2009.

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 8 juin 2009, Madame Francesca Docchio, résidant professionnellement au 5, avenue G. Diderich L-1420 Luxembourg, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels de l'exercice clôturant le 30 juin 2009.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2010 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAYA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081380/37.

(090096728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

1798 European Loan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.956.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June 2009

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LODH Holdings (Bermuda) Limited, a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda; and

Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited, a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda;

both represented by Kristel Gilissen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 June 2009.

The proxies given, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "1798 EUROPEAN LOAN S.A." (the "Corporation").

Art. 2. The Corporation is established for an undetermined duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 91 of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law of 2002")) of 1798 European Loan Master Fund, a mutual investment fund - specialised investment fund ("fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé") governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Law of 2007"). Such management activity includes the management, administration and marketing of this specialised investment fund.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of the Law of 2002.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors is authorised to change the registered office of the Corporation to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of board of directors. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000), divided into one thousand (1000) registered shares with a par value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125) each, fully paid-up.

The shares are and shall remain registered shares. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders and in such case will be considered as present for the quorum and majority determination. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The board of directors may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Corporation, the name of the shareholder as it appears in the register of shareholders; the place, date and time of the meeting; the agenda of the meeting; an indication as to how the shareholder has voted.

In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, the form must be received by the Corporation or its appointed agent at least three Business Days before the meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the board of directors.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by the majority of the vote casts or by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time will appoint the officers of the Corporation, including any general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy. A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The meeting held at a distance by way of such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Corporation.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present and only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

By agreement of all the directors, a telephone conference at which all directors participate shall be deemed to be a valid meeting subject to the other provisions of this Article.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable or telegram confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article twelve herein above. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers or directors of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The rules do not apply when the board of directors votes on transactions in which any director may have any personal interest, if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship

with or interest in any matter, position or transaction involving Lombard Odier Group and any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the signature of any duly authorized officer(s) of the Corporation, or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors, or by the joint signature of any two directors.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external and independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1 January of each year and terminate on the 31 December. The accounts of the Corporation shall be expressed in Euro or such other currency as the board of directors may determine.

Art. 20. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out interim dividends. The board of directors determines the amount and the date of payment of any such interim dividend.

The dividends declared may be paid in Euros (EUR) or any other currency selected by the board of directors.

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies, the Law of 2007 and the Law of 2002.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Corporation and terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 18 June 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares
LODH Holdings (Bermuda) Limited	EUR 124,875	999
Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited	EUR 125	1
TOTAL	EUR 125,000	1,000

Proof of all such payments in cash has been given to the undersigned notary.

66264

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to one thousand three hundred euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010:

- Patrick Odier, Partner, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born in Geneva, Switzerland on 4 July 1955, rue de la Corraterie, 11, 1204 Geneva, Switzerland;
- Alexandre Meyer, Executive Vice President, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born in Geneva, Switzerland on 14 November 1971, rue de la Corraterie, 11, 1204 Geneva, Switzerland;
- Jean-Claude Ramel, Independent director, born in Château-d'Oex, Switzerland on 2 January 1946, 148 Addison Gardens, London W14 0DS, England;
- Patrick Zurstrassen, Independent director, born in Liège, Belgium on 27 May 1945, 19 rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, who is known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de juin 2009

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, Notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

LODH Holdings (Bermuda) Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Victoria Place, 3^{ème} étage, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10 Bermudes; et

Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social au Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermudes;

toutes les deux représentées par Kristel Gilissen, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations en date du 12 Juin 2009.

Les procurations données, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, es-qualité qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "1798 EUROPEAN LOAN S.A." (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée, La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 91 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002") de 1798 European Loan Master Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi 2007"). Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation de ce fonds d'investissement spécialisé.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 14 de la Loi de 2002.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé par simple décision à transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixe à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) par action, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable à Luxembourg suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire. Un actionnaire peut également participer à l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ces moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée générale des actionnaires et dans ce cas sera considéré comme présent pour la détermination des règles de quorum et de majorité. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

Les actionnaires peuvent aussi voter par le biais d'un formulaire dûment rempli et daté qui doit inclure les informations telles que décrites ci-après. Le conseil d'administration peut indiquer à sa seule discrétion dans l'avis de convocation que le formulaire devra inclure d'autres informations en plus des informations suivantes: le nom de la Société, le nom de l'actionnaire tel qu'il apparaît dans le registre des actionnaires; le lieu, la date et l'heure de l'assemblée; l'ordre du jour de l'assemblée; une indication concernant la manière dont l'actionnaire a voté.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société ou son mandataire nommé à cet effet au moins trois jours bancaires ouvrables à Luxembourg avant l'assemblée ou tout autre délai fixé par le conseil d'administration dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront respectivement à la majorité des voix exprimées ou à la majorité présente ou représentée un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, incluant tous directeurs généraux, un secrétaire et tous directeurs généraux-adjoints, secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment oral ou l'assentiment par écrit, par câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification de cet administrateur. Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à cette réunion du conseil d'administration. Les délibérations du conseil doivent être retransmises de façon continue. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

La réunion tenue à distance au moyen de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents et si la majorité des administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable sous réserve des autres dispositions de cet Article.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou ailleurs.

Les administrateurs, à l'unanimité, pourront prendre des décisions par voie de résolution circulaire, en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs documents séparés par écrit, ou par télex, câble ou télégramme, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou autrement seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou en conformité avec les dispositions de l'Article douze ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de la gestion et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations et ses pouvoirs de faire tous actes en vue de l'accomplissement de la politique sociétaire et de son objet à des fondés de pouvoir de la Société ou aux administrateurs de la Société.

Art. 15. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque, ou par le fait qu'il en serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou firme.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de cette relation avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ces règles ne s'appliquent pas dans le cas où le conseil d'administration vote sur des affaires dans lesquelles un des administrateurs a un intérêt personnel, si ces affaires sont conclues dans des conditions d'affaires normales sans préjudice. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Groupe Lombard Odier et toute société filiale ou affiliée ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement à moins que cet "intérêt personnel" ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.

Art. 16. La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par ce dernier, en rapport avec toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions, procès ou procédures il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs, le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature de tout(s) fondé(s) de pouvoir dûment autorisé (s), ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Tout pouvoir non expressément réservé par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des actionnaires est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 18. Le contrôle des documents comptables annuels de la Société, doit être confié à un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre. Les comptes de la Société seront exprimés en Euro ou en toute autre devise que le conseil d'administration pourrait choisir.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital de la Société tel qu'il est prévu à l'Article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre ainsi qu'il est prévu à l'Article six ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la distribution de dividendes de temps à autre quand elle le jugera, à sa discrétion, le mieux adapté à l'objet et aux buts de la Société.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires. Le conseil d'administration déterminera le montant et la date du paiement de ces dividendes intérimaires.

Les dividendes déclarés seront payés en Euro (EUR) ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, la Loi de 2007 et la Loi de 2002.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le 18 juin 2010.

Souscription et Payement

Les Statuts ayant ainsi été rédigés par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Actionnaire	Capital Souscrit	Nombre d'Actions
LODH Holdings (Bermuda) Limited	124.875 EUR	999
Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited	125 EUR	1
TOTAL	125.000 EUR	1.000

Preuve du payement en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges en toutes formes seront à la charge de la Société et se chiffrent à mille trois cent cinquante Euro.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article vingt-six de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Les personnes nommées ci-dessus, représentant l'entier capital souscrit et se considérant dûment convoquées, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant vérifié qu'elle est régulièrement constituée, la réunion prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2010:

- Patrick Odier, Associé, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, né à Genève, Suisse on 4 July 1955, 11 rue de la Corraterie, 1204, Genève, Suisse;

- Alexandre Meyer, Vice Président Executif, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, né à Genève, Suisse le 14 Novembre 1971, 11 rue de la Corraterie, 1204, Genève, Suisse;

- Jean-Claude Ramel, administrateur indépendant, né à Château-d'Oex, Suisse le 2 janvier 1946, 148 Addison Gardens, Londres, W14 0DS, Angleterre;

- Patrick Zurstrassen, administrateur indépendant, né à Liège, Belgique, le 27 mai 1945, 19, rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le suivant a été nommé réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2010:

PricewaterhouseCoopers 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes ci-dessus comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte notarié a été établi au Luxembourg, au jour précité au début de ce document.

Le document ayant été lu au représentant des personnes comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Kristel Gilissen, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2009. LAC/2009/24660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009084468/9127/494.

(090102881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Devoteam Guidance S.A., Société Anonyme,
(anc. Guidance S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.284.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GUIDANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 20 août 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1777 du 18 juillet 2008, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 59.284.

La séance est ouverte à quatorze (14.00) heures sous la présidence de Monsieur Francis WEYDERS, Managing Director, demeurant à Hobscheid.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis TRAUSCH, Business Development Manager, demeurant à Neufchef, France.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué. Le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de nom de la Société "GUIDANCE S.A." en "DEVOTEAM GUIDANCE S.A.".

2.- Amendement subséquent de l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination DEVOTEAM GUIDANCE S.A."

2. Divers.

II) La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenus dans des lettres enregistrées envoyées le 12 mai 2009 à tous les actionnaires de la Société.

Les copies de ces avis de convocation ont été mises à la disposition des membres de l'assemblée par le bureau de l'assemblée.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte de façon à être enregistrée au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

IV) Il résulte de la liste de présence que sur les huit cent sept (807) actions en circulation, huit cent cinq (805) actions sont représentées à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président déclare ensuite, et les personnes assistant à l'assemblée reconnaissent, que le quorum de présence requis par la loi et les statuts de la Société est atteint; l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

66270

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer le nom de la Société la Société "GUIDANCE S.A." en "DEVOTEAM GUIDANCE S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'amender en conséquence l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination DEVOTEAM GUIDANCE S.A."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, sont estimés à environ huit cent euros (800 €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Weyders, Trausch, Valent, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. LAC/2009/20662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009082956/9127/62.

(090098688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Ikano Retail Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 138.262.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 4 juin 2009

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur,
demeurant au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur
demeurant au Luxembourg 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Nils Daniel SKOGHÄLL, Administrateur,
demeurant en Suède, 41, Sölvegatan, SE-223 70 Lund

Werner WEBER, Administrateur,
demeurant en Suède, 1, Sjögatan, SE-251 06 Helsingborg

John Christian Holm RASMUSSEN, Administrateur,
demeurant en Suède, 1, Sjögatan, SE-251 06 Helsingborg

Per Henrik OLSHOV, Administrateur,
demeurant en Suède, 1, Sjögatan, SE-251 06 Helsingborg

Réviseur d'entreprises

KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Ikano Retail Properties S.A.*

Birger Lund

Administrateur

Référence de publication: 2009082399/30.

(090097585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

WP International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.769.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP XI Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 140.799, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 19th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP International I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 142.769, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 31st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2793, on November 19th, 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on December 17th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 330, on February 14th, 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000), so as to raise it from its current amount of seventy-two thousand five hundred euro (EUR 72,500) up to one hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500) by issuing sixty thousand (60,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be entirely subscribed by WP XI Investments S.à r.l., aforementioned, for the price of sixty thousand euro (EUR 60,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500) represented by one hundred and thirty-two thousand five hundred (132,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000), so as to raise it from its current amount of seventy-two thousand five hundred euro (EUR 72,500) up to one hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500) by issuing sixty thousand (60,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the sixty thousand (60,000) new shares have been subscribed by WP XI Investments S.à r.l., aforementioned, for the price of sixty thousand euro (EUR 60,000).

The shares so subscribed by WP XI Investments S.à r.l., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of sixty thousand euro (EUR 60,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500) represented by one hundred and thirty-two thousand five hundred (132,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WP XI Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.799, ici représentée par Mlle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juin 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WVP International I S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.769, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Marc Lecuit, résidant à Mersch, en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2793, le 19 novembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 17 décembre 28 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 330 le 14 février 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 72.500) jusqu'à cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500) par l'émission de soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP XI Investments S.à r.l., prénommée, pour le prix de soixante mille euros (EUR 60.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital sociale.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500), représenté par cent trente-deux mille cinq cents (132.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 72.500) jusqu'à cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500) par l'émission de soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les soixante mille (60.000) parts sociales nouveaux ont été souscrits par WP XI Investments S.à r.l., prénommée, pour le prix d'un montant de soixante mille euro (EUR 60.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP XI Investments S.à r.l., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de soixante mille euros (EUR 60.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500), représenté par cent trente-deux mille cinq cents (132.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. LAC/2009/24913. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009082953/5770/133.

(090098728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Cottonita Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Redevco Industrial Düsseldorf S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Redevco Industrial Düsseldorf S.A.", une société anonyme établie sous les lois de Luxembourg, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.935, constituée sous les lois des Antilles Néerlandaises en date du 8 mai 1991 (ci-après dénommée "la Société").

La Société a transféré son siège à Luxembourg et a adopté la nationalité luxembourgeoise en vertu d'un acte notarié en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 8 décembre 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en Cottonita Investments S.A..
- 2.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.741.700.
- 3.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en Cottonita Investments S.A..

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société sous la dénomination de Cottonita Investments S.A."

Version anglaise:

"There exists a company under the denomination of Cottonita Investments S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société par un montant de deux millions sept cent quarante et un mille sept cents euros (EUR 2.741.700) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent trente-cinq mille six cents euros (EUR 3.235.600) à quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 493.900) par absorption de pertes à due concurrence et par l'annulation de cent neuf mille six cent soixante-huit (109.668) actions.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire par un bilan intérimaire de la Société au 31 mai 2009.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 493.900) représenté par dix-neuf mille sept cent cinquante-six (19.756) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Version anglaise:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at four hundred ninety-three thousand nine hundred euro (EUR 493,900) represented by nineteen thousand seven hundred fifty-six (19,756) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2009. LAC / 2009 / 22570. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082955/7241/81.

(090098735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Stemper S.A., Société Anonyme,
(anc. Vitrerie Stemper S.A.).**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 32.925.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 16 juin 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Emile NENNO né le 20 septembre 1938 à Esch-sur-Alzette et Madame Lily NENNO-PICCINI née le 15 janvier 1939 à Esch-sur-Alzette, demeurant tous deux au 22, rue du Kiem à L-5337 Moutfort, Monsieur Patrick NENNO, né le 07 juin 1967 à Luxembourg, demeurant au 105, Cité Hierzesprong à L-3728 Rumelange et Monsieur Romain HUBERTY né le 17 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant au 20, rue des Fleurs à L-3314 Bergem, sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Marc FABER est venu à échéance et n'est pas reconduit. Il est remplacé par la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, qui est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Il est pris note que le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Nenno est renouvelé. Néanmoins, il y a lieu de préciser que Monsieur Emile Nenno est administrateur et Administrateur-délégué de la société STEMPER S.A

Cependant, celui-ci est repris au Registre de Commerce sous "Mil Nenno" comme administrateur et sous "Emile Nenno" comme Administrateur-délégué Il y a donc lieu de rectifier cela car ce n'est qu'une seule et même personne et il doit être enregistré sous Emile Nenno.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

STEMPER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009082376/27.

(090098223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

WP XI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.799.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP X International Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 19th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP XI Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 140.799, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri

Hellinckx, residing in Luxembourg, on July 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2116, on September 1st, 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Marc Lecuit, residing in Mersch, on October 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2758, on November 13th, 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty thousand euro (EUR 160,000), so as to raise it from its current amount of one hundred and forty-eight thousand seven hundred euro (EUR 148,700) up to three hundred and eight thousand seven hundred euro (EUR 308,700) by issuing one hundred and sixty thousand (160,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be entirely subscribed by WP X International Holdings LLC, aforementioned, for the price of one hundred and sixty thousand euro (EUR 160,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three hundred and eight thousand seven hundred euro (EUR 308,700) represented by three hundred and eight thousand seven hundred (308,700) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty thousand euro (EUR 160,000), so as to raise it from its current amount of one hundred and forty-eight thousand seven hundred euro (EUR 148,700) up to three hundred and eight thousand seven hundred euro (EUR 308,700) by issuing one hundred and sixty thousand (160,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the one hundred and sixty thousand (160,000) new shares have been subscribed by WP X International Holdings LLC, aforementioned, for the price of hundred and sixty thousand euro (EUR 160,000).

The shares so subscribed by WP X International Holdings LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of hundred and sixty thousand euro (EUR 160,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three hundred and eight thousand seven hundred euro (EUR 308,700) represented by three hundred and eight thousand seven hundred (308,700) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WP X International Holdings LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mlle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 19 juin 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP XI Investments S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.799, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2116, le 1^{er} septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire Marc Lecuit, résidant à Mersch, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2758 le 13 novembre 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000), afin d'augmenter son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cents euros (EUR 148.700) jusqu'à trois cent huit mille sept cents euros (EUR 308.700) par l'émission de cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International Holdings LLC, susmentionnée, pour le prix de cent soixante mille euros (EUR 160.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent huit mille sept cents euros (EUR 308.700), représenté par trois cent huit mille sept cents (308.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000), afin d'augmenter son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cents euros (EUR 148.700) jusqu'à trois cent huit mille sept cents euros (EUR 308.700) par l'émission de cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cent soixante mille euros (EUR 160.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par WP X International Holdings LLC, susmentionnée, pour un prix de cent soixante mille euros (EUR 160.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International Holdings LLC, susmentionnée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent soixante mille euros (EUR 160.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent huit mille sept cents euros (EUR 308.700), représenté par trois cent huit mille sept cents (308.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. LAC/2009/24909. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHEFFER.

Référence de publication: 2009082952/5770/133.

(090098756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.530.300,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of sixty-five thousand nine hundred and thirty-three (65,933) shares, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18th, 2009;

2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of one thousand nine hundred and eight (1,908) shares, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18th, 2009;

3) WP-WPVIII Investors L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of two hundred and sixty-five (265) shares, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18th, 2009;

4) Warburg Pincus International Partners, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of sixty-five thousand one hundred and twenty-five (65,125) shares, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18th, 2009;

5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of two thousand seven hundred and twenty-four (2,724) shares, here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18th, 2009;

6) WP-WPIP Investors L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of two hundred and fifty-seven (257) shares, here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the members of WP FlexPack Holdings (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.442, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 15th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 518 on February 25th, 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on August 8th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2032 on October 30th, 2006.

The appearing parties, representing the whole corporate capital consider the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000), so as to raise it from its current amount of three million four hundred and five thousand three hundred euro (EUR 3,405,300) up to three million five hundred and thirty thousand three hundred euro (EUR 3,530,300) by issuing five thousand (5,000) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million five hundred and thirty thousand three hundred euro (EUR 3,530,300) represented by one hundred and forty-one thousand two hundred and twelve (141,212) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Then the general meeting of members, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000), so as to raise it from its current amount of three million four hundred and five thousand three hundred euro (EUR 3,405,300) up to three million five hundred and thirty thousand three hundred euro (EUR 3,530,300) by issuing five thousand (5,000) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The five thousand (5,000) new shares are subscribed as follows:

- two thousand four hundred and twenty (2,420) shares are subscribed by Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., aforementioned, for the price of sixty thousand five hundred euro (EUR 60,500);
- seventy (70) shares are subscribed by Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., aforementioned, for the price of one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,750);
- ten (10) shares are subscribed by WP-WPVIII Investors, L.P., aforementioned, for the price of two hundred and fifty euro (EUR 250);
- two thousand three hundred and ninety-one (2,391) shares are subscribed by Warburg Pincus International Partners, L.P., aforementioned, for the price of fifty-nine thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 59,775);
- one hundred (100) shares are subscribed by Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., aforementioned, for the price of two thousand and five hundred euro (EUR 2,500); and
- nine (9) shares are subscribed by WP-WPIP Investors, L.P., aforementioned, for the price of two hundred and twenty-five euro (EUR 225).

The shares so subscribed by Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., WP-WPVIII Investors, L.P., Warburg Pincus International Partners, L.P., Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., WP-WPIP Investors, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the members resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million five hundred and thirty thousand three hundred euro (EUR 3,530,300) represented by one hundred and forty-one thousand two hundred and twelve (141,212) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, détenant soixante-cinq mille neuf cent trente-trois (65.933) parts sociales, ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2009;

2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, détenant mille neuf cent huit (1.908) parts sociales, ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2009;

3) WP-WPVIII Investors L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, détenant deux cents soixante-cinq (265) parts sociales, ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2009;

4) Warburg Pincus International Partners, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, détenant soixante-cinq mille cent vingt-cinq (65.125) parts sociales, ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2009;

5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, détenant deux mille sept cent vingt-quatre (2.724) parts sociales, ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2009;

6) WP-WPIP Investors L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, détenant deux cent cinquante-sept (257) parts sociales, ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelles parties comparantes sont tous les associé de WP FlexPack Holdings (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.442, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 518, le 25 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, résidant de Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2032 le 30 octobre 2006.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), afin d'augmenter son montant actuel de trois millions quatre cent cinq mille trois cents euros (EUR 3.405.300) jusqu'à trois millions cinq cent trente mille euros (EUR 3.530.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions cinq cent trente mille trois cents euros (EUR 3.530.300), représenté par cent quarante et un mille deux cent douze (141.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), afin d'augmenter son montant actuel de trois millions quatre cent cinq mille trois cents euros (EUR 3.405.300) jusqu'à trois millions cinq cent trente mille euros (EUR 3.530.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Les cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites de suite:

- deux mille quatre cent vingt (2.420) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., susmentionnée, pour un prix se montant à soixante mille cinq cents euros (EUR 60.500).
- soixante-dix (70) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., susmentionnée, pour un prix se montant à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750).
- dix (10) parts sociales ont été souscrites par WP-WPVIII Investors, L.P., susmentionnée, pour un prix se montant à deux cent cinquante (EUR 250).
- deux mille trois cent quatre-vingt-onze (2.391) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus International Partners, L.P., susmentionnée, pour un prix se montant à cinquante-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 59.775).
- cent (100) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., susmentionnée, pour un prix se montant à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).
- neuf (9) parts sociales ont été souscrites par WP-WPIP Investors, L.P., susmentionnée, pour un prix se montant à deux cent vingt-cinq euros (EUR 225).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., WP-WPVIII Investors, L.P., Warburg Pincus International Partners, L.P., Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., WP-WPIP Investors, L.P., susmentionnée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent vingt cinq euros (EUR 125.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions cinq cent trente mille trois cents euros (EUR 3.530.300), représenté par cent quarante et un mille deux cent douze (141.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. LAC/2009/24911. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009082951/5770/196.

(090098778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.723.075,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

In the year two thousand and nine on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ironbridge Capital 2003/4 LP, a limited partnership constituted by an agreement entered into on January 29, 2004, as amended, under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Partner),

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That Ironbridge Capital 2003/4 LP, is the sole partner of Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.449, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 16, 2005, under number 142 at page 6781 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed received by Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Jacques Delvaux, on August 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 19, 2006 under number 2366 at page 113550. The Articles have not been amended since then.

II. That the meeting has the following agenda:

1. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to authorize the Company to repurchase any class of shares; and

2. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Partner resolves to insert a third, fourth and fifth paragraph in article 5 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. 3rd, 4th, and 5th paragraph.** The Company may repurchase any class of shares at the option of the partner (s) thereof, in accordance with article 5, paragraph 4, provided that: (i) sufficient distributable reserves are available to pay the repurchase price of the class of shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the board of managers of the Company and (ii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. Repurchase shall be decided by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners in accordance with article 5, paragraph 2.

In the course of any given financial year, the Company may proceed to repurchase, at the option of the holder(s) thereof, all such class of shares in accordance with the Company's Tracking Stock Scheme at a repurchase price calculated as follows: the aggregate par value of the class of shares to be repurchased plus an amount corresponding to the net profit to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the second paragraph of article 15, less any dividend already declared by the Company on the specific class of shares to be repurchased. For the purpose of this article 5, paragraph 4, the determination of the repurchase price shall be made by the board of managers of the Company.

All voting rights pertaining to the shares repurchased by the Company shall be suspended for the purpose of the extraordinary general meeting of partners resolving on the reduction of the capital of the Company as per article 5, paragraph 3 and, therefore, the shares repurchased shall not be counted in the total number of shares issued by the Company when calculating the applicable presence and voting quorums."

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ironbridge Capital 2003/4 LP, une société en commandite simple, organisée selon un accord conclu le 29 janvier 2004, tel que modifié, conformément au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que société en commandite simple au Royaume-Uni régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

Ici représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Ironbridge Capital 2003/4 LP, est l'associé unique de Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.449, constituée suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2005, numéro 142, page 6781 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte reçu de Maître Joseph Elvinger, remplaçant de Maître Jacques Delvaux, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 décembre 2006, numéro 2366, page 113550. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin d'autoriser la Société à racheter toute classe de parts sociales; et

2. Divers.

Sur ce, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'insérer un troisième, quatrième et cinquième paragraphe à l'article 5 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 5. 3^e, 4^e et 5^e paragraphes.** La Société peut racheter toute classe de parts sociales quelle qu'elle soit au choix du ou des associés de celle-ci, conformément à l'article 5, paragraphe 4, à condition que: (i) des réserves distribuables suffisantes sont disponibles afin de payer le prix de rachat de la classe de parts sociales à racheter, ces réserves distribuables devant être documentées par des comptes intermédiaires de la Société à compter de la date de rachat, devant être préparés par le conseil de gérance de la Société et (ii) le rachat est suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 5, paragraphe 2.

Au cours de tout exercice social donné, la Société peut procéder au rachat, au choix du ou des détenteurs des parts sociales, de toute cette classe de parts sociales conformément au Tracking Stock Scheme de la Société au prix de rachat calculé comme suit: la valeur nominale totale de la classe de parts sociales à racheter plus un montant correspondant au bénéfice net à affecter à la classe de parts sociales à racheter conformément au deuxième paragraphe de l'article 15, moins tout dividende déjà déclaré par la Société pour la classe de parts sociales spécifique à racheter. Aux fins de cet article 5, paragraphe 4, le prix de rachat sera déterminée par le conseil de gérance de la Société.

Tous les droits de vote qui appartiennent aux parts sociales rachetées par la Société seront suspendus aux fins de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant sur la réduction du capital de la Société selon l'article 5, paragraphe 3 et, en conséquence, les parts sociales rachetées ne seront pas prises en compte dans le nombre total de parts sociales émises par la Société lors du calcul de la présence applicable et des quorums de vote."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents (EUR 1,200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. LAC/2009/24907. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009082950/5770/128.

(090098786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Intertrust Corporate Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Monterey Services S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.100.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MONTEREY SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51100, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 390 de l'année 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2001, publié au Mémorial C numéro 172 du 31 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Avec effet au 24 juin 2009, adoption par la société de la dénomination "Intertrust Corporate Services S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Intertrust Corporate Services S.A."."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante avec effet au 24 juin 2009:

66285

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Intertrust Corporate Services S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Intertrust Corporate Services S.A.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à environ la somme de mille euros (EUR 1.000,-), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, Sana, Rozanski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009082894/219/63.

(090098334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Priwotag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 113.801.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIWOTAG S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.801, constituée sous les lois suisses suivant acte notarié en date du 14 août 1985 et dont le siège social et le principal établissement ont été transférés à Luxembourg suivant acte notarié en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 20 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1962 du 12 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions anglaise et française:

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in June at 2.00 p.m.."

Version française:

"L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 / 18769. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082944/7241/65.

(090098383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.671.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009082704/9.

(090097323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Thunderbird N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009081681/11.

(090097061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Fairmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.995.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAIRMARK S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.995, constituée suivant acte notarié soussigné en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 349 du 27 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718 du 22 mars 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au dernier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au dernier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 3e alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions anglaise et française:

Version anglaise:

"The annual General Meeting is held on the last Monday of the month of June at 10.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day."

Version française:

"L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant "

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 / 18765. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082945/7241/65.

(090098370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081104/10.

(090096790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Arosa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081124/10.

(090096814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Daltrey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081136/10.

(090096826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Tradeone S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081174/10.

(090096848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.
